Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le
ID : 073-217302058-20251003-20250601-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Nombre de conseillers En exercice: 8 — Présents: 4 — Votants: 7 — Absents: 4 dont 3 pouvoirs	**Séance du 3 octobre 2025** L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de André DAZY, Maire.
Date de convocation : 23/09/2025 Date d'affichage de la délibération : 09/10/2025	**Présents :** Alexandra BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Daniel PILLET **Elus ayant donné pouvoir :** Yann BERGER, Carl GINET et Aline MAUCHERAT **Absents :** Yann BERGER, Laurence BERGER, Carl GINET et Aline MAUCHERAT **Secrétaire de séance** : Pascal LIMARE

Délibération n°2025-06-01: Convention de prestation des services d'assistance valorisation des CEE

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition du SDES, consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son patrimoine, afin de regrouper d'autres opérations.
Différents scénarii sont proposés par le SDES, notamment en fonction de la date d'engagement des opérations. Aussi le principe de la valorisation financière de ces CEE au bénéfice de la collectivité repose sur des modalités définies dans la convention de valorisation des CEE jointe en annexe. Cette convention pluri-annuelle, à établir entre le SDES et la commune, définie les attributions des parties et décrit les différentes procédures applicables.
La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE au SDES. Ce n'est que lorsque ce choix est arrêté que les dossiers concernés et la gestion des CEE afférents ne peuvent plus être confiés à une autre collectivité ou un autre organisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention avec le SDES
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le SDES

Vote : 7 voix pour- adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Pascal LIMARE

Le Maire,
André DAZY

MAIRIE du PONTET (Savoie)